

## PERIMETRE DU QUARTIER

Rhône (69)

Commune : **Rillieux-la-Pape.**

Z.R.U. : **Ville nouvelle.**

8212500

n° d'ordre : 461

PERIMETRE RUE PAR RUE\* :

Nombre de pages : 1

A partir de l'intersection route du Mas Rillier / rue d'Athènes

- Rue d'Athènes jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle section 274AO n°11
- Chemin de la Teyssonnière jusqu'à l'angle est de la parcelle section 274AO n°213
- Limite sud de la parcelle section 274AO n°213, limite est et sud de la parcelle n°348
- Avenue du Général Leclerc
- Montée de la Velette jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle section 274AM n°382
- Limite sud des parcelles section 274AM n°382, 384 et 385, limite ouest des parcelles 491 et 391
- Limite sud et ouest de la parcelle section 274AO n°323
- Avenue Général Leclerc jusqu'à l'angle est de la parcelle section 274AO n°339
- Limite sud de la parcelle section 274AO n°339
- Limite est des parcelles section 274AS n°343 et 190, limite est 662, limite sud 656,
- Montée de Castellane jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle section 274AD n°543
- Limite est de la parcelle section 274AD n°543
- Limite nord des parcelles section 274AD n°679, 545, 535, 702, 536 et 729
- Limite est des parcelles section 274AD n°729, 727, 721, 728 et 581
- Limite sud des parcelles section 274AD n°581, 649, 290, 289, 648 et 647
- Chemin du Cloiseau jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle section 274AD n°693
- Limite ouest de la parcelle section 274AD n°693
- Chemin du Bois jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle section 274AC n°598
- Limite ouest des parcelles section 274AC n°598 et 459, limite sud et ouest de la parcelle n°702
- Limite sud des parcelles section 274AC n°702 et 690, limite ouest des parcelles 702 et 448
- Limite sud et ouest de la parcelle section 274 AC n°718, limite ouest de la parcelle n°719
- Route de Strasbourg
- Rue Michelet
- Avenue des Combattants en AFN jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle section BX n°101
- Limite nord de la parcelle section BX n°101
- Limite nord des parcelles section BW n°61 et 135
- Limite nord des parcelles section BH n°155, limite ouest des parcelles n°151, 153, 100
- (Route du Mas Rillier jusqu'à la rue d'Athènes)